

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Evêché de Montréal, 22 janvier 1886.

A MM. LES CURÉS DE LA VILLE ET DE LA BANLIEUE DE MONTRÉAL.

Il est juste que, maintenant que l'épidémie de la petite vérole a cessé à Montréal, nous nous empressions de rendre publiquement au Seigneur de solennelles actions de grâces. Sans doute que nous n'avons pas manqué dans notre particulier de remercier le bon Dieu pour cet immense bienfait. Il faut cependant à ces témoignages privés de notre gratitude joindre une manifestation publique de cette reconnaissance envers notre Père Céleste. La ville de Montréal tout entière et sa banlieue doivent consacrer un jour d'une manière plus spéciale à la prière.

En conséquence, le 31 courant, 4^e Dimanche après l'Epiphanie, sera pour Montréal et la banlieue, un jour d'Actions de Grâces solennel.

Après la grand'messe, dans toutes les Eglises paroissiales et chapelles de la ville et de la banlieue de Montréal, on fera une procession solennelle, tel qu'indiquée au Rituel (*Preces dicendæ in processione pro gratiarum actione.*), durant laquelle il y aura le chant du *Te Deum*, un des Psaumes qui suit, et ensuite les Versets et Oraisons.

Dans les Couvents et autres maisons, où il n'y a pas de messe chantée, cet exercice aura lieu au Salut du Saint-Sacrement.

En vertu d'un Indult du Souverain-Pontife du 22 octobre 1881, j'accorde une indulgence plénière à tous les fidèles, qui s'étant confessés et ayant communie, prieront, ce jour là, aux intentions du Souverain-Pontife.

Vous exhorterez instamment les fidèles à se préparer à ce jour d'actions de grâces, en s'approchant du tribunal de la Pénitence et du sacrement de l'Eucharistie.

Nous espérons que tous comprendront leur devoir et qu'ils se presseront en foule dans les Eglises, et là, aux pieds des autels, tous viendront remercier le Seigneur, le supplier de détourner sa colère de dessus nos têtes, et lui demander secours et protection pour l'avenir de Montréal.

Vous voudrez bien faire part de cette lettre aux fidèles, en donnant les commentaires que vous jugerez les plus à propos pour les engager à célébrer ce jour d'actions de grâces d'une manière digne et solennelle.

Votre respectueux Serviteur,

† EDOUARD CHS, Ev. de Montréal.

Monseigneur l'Evêque de Montréal autorise MM. les Curés de la campagne à fixer eux-mêmes un jour d'actions de grâces pour le